

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 01848

Numéro SIREN : 753 397 793

Nom ou dénomination : A2MICILE SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 28/05/2024 sous le numéro de dépôt 6955

A2MICILE SERVICES
Société par actions simplifiée
au capital de 250.000 Euros
Siège social : 9, allée Cérès
67200 STRASBOURG
753 397 793 R.C.S. STRASBOURG

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin à dix heures, au siège social,

□ La Société A2MICILE EUROPE, Société anonyme au capital de 1.094.256 Euros, ayant son siège social sis 9, allée Cérès à 67200 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG sous le numéro 508 974 128, représentée par Monsieur Joël CHAULET, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration,

propriétaire de la totalité des douze mille cinq cents (12500) actions de vingt (20) Euros chacune, composant le capital de la Société A2MICILE SERVICES, associée unique de ladite société,

en présence de Monsieur Joël CHAULET, en sa qualité de Président de la Société VLC HOLDING, elle-même Présidente de la Société A2MICILE SERVICES,

Monsieur Raphaël GIELLA, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement informé de la présente prise de décisions de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, est absent excusé,

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Monsieur Joël CHAULET, en sa qualité de en sa qualité de Président de la Société VLC HOLDING, elle-même Présidente de la Société a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes dans les délais prescrits.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022, le rapport de la Présidente et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels ont été tenus à la disposition de l'associée unique au siège social.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- l'affectation du résultat de cet exercice ;
- la constatation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- le renouvellement du mandat de la Présidente ;
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique approuve l'inventaire et les comptes annuels tels qu'ils lui ont été présentés, et qui font apparaître pour ledit exercice clos le 31 décembre 2022, un résultat bénéficiaire de 199.743,68 Euros.

Elle approuve les opérations traduites dans ces comptes.

L'associée unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'associée unique donne quitus de sa gestion à la Présidente, pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, d'un montant de 199.743,68 Euros, de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	E.	199.743,68
Report à nouveau	E.	125,20
TOTAL DISPONIBLE	E.	199.868,88

A titre de dividendes	E.	199.000,00
Au report à nouveau	E.	868,88
TOTAL DISPONIBLE	E.	199.868,88

Ce dividende de 199.000,00 Euros, sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 199.000,00 Euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associée unique prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, éligibles ou non à l'abattement, se sont élevées à :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement (€)	Revenus non éligibles à l'abattement (€)
31/12/2021	-	338.000,00
31/12/2020	-	227.000,00
31/12/2019	-	178.000,00

TROISIEME DECISION

L'associée unique, conformément à la loi, prend acte et approuve l'absence de convention, de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, conclue ou poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique décide de renouveler le mandat de la Présidente, la Société VLC HOLDING, pour une durée déterminée, qui ne pourra excéder le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2023.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et sa Présidente, et répertorié sur le registre de ses décisions.

La Société A2MICILE EUROPE S.A.,
Représentée par son Président du Conseil d'Administration,
Joël CHAULET

Joël CHAULET

✓ Certified by  yousign

La Société VLC HOLDING
Présidente, représentée par son Président
Joël CHAULET

Joël CHAULET

✓ Certified by  yousign

A2MICILE SERVICES
Société par actions simplifiée
au capital de 250.000 Euros
Siège social : 9, allée Cérès
67200 STRASBOURG
753 397 793 R.C.S. STRASBOURG

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 30 JUIN 2023**

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, d'un montant de 199.743,68 Euros, de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	E.	199.743,68
<u>Report à nouveau</u>	E.	<u>125,20</u>
TOTAL DISPONIBLE	E.	199.868,88

A titre de dividendes	E.	199.000,00
<u>Au report à nouveau</u>	E.	<u>868,88</u>
TOTAL DISPONIBLE	E.	199.868,88

Ce dividende de 199.000,00 Euros, sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 199.000,00 Euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associée unique prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, éligibles ou non à l'abattement, se sont élevées à :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement (€)	Revenus non éligibles à l'abattement (€)
31/12/2021	-	338.000,00
31/12/2020	-	227.000,00
31/12/2019	-	178.000,00

Pour copie certifiée conforme

La Présidence

Joël CHAULET

Bilan Actif

certifiés conformes

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	2 900,00	2 900,00		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	3 951,00	3 951,00		
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				90 000,00
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		6 851,00	6 851,00		90 000,00
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	4 504 856,06	117 601,02	4 387 255,04	4 162 350,79
	Autres créances	173 607,66		173 607,66	302 988,09
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	2 045 558,16		2 045 558,16	2 422 646,30
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	6 724 021,88	117 601,02	6 606 420,86	6 887 985,18
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		6 730 872,88	124 452,02	6 606 420,86	6 977 985,18
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an					90 000,00
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	250 000,00	250 000,00
	RESERVES		
	Réserve légale	25 000,00	25 000,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	125,20	724,84
	Résultat de l'exercice	199 743,68	337 400,36
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	474 868,88	613 125,20
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 421,86	1 728,07
	Emprunts et dettes financières divers (3)	66 581,00	210 818,94
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 239 658,09	5 324 698,30
	Dettes fiscales et sociales	115 492,43	176 022,76
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	708 398,60	651 591,91
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	6 131 551,98	6 364 859,98
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	6 606 420,86	6 977 985,18
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		199 743,68	337 400,36
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		6 131 551,98	6 364 859,98
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		1 421,86	1 728,07
(3) Dont emprunts participatifs			

Joël CHAULET

Compte de Résultat

1/2

✓ Certified by  yousign

				31/12/2022	31/12/2021
certifiés conformes		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	17 825 297,40		17 825 297,40	18 389 816,31
	Montant net du chiffre d'affaires	17 825 297,40		17 825 297,40	18 389 816,31
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			179 021,09	196 947,74
	Autres produits			597,20	4 157,46
	Total des produits d'exploitation (1)			18 004 915,69	18 590 921,51
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			17 400 053,53	17 890 396,44
	Impôts, taxes et versements assimilés			7 890,64	7 945,96
	Salaires et traitements			168 063,63	106 180,72
	Charges sociales du personnel			33 478,22	26 317,15
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant			117 601,02	179 021,09
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			11 503,97	12 183,40
	Total des charges d'exploitation (2)			17 738 591,01	18 222 044,76
RESULTAT D'EXPLOITATION				266 324,68	368 876,75

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2022	31/12/2021
RESULTAT D'EXPLOITATION		266 324,68	368 876,75
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		90 000,00
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		170,61
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers			90 170,61
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER			90 170,61
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		266 324,68	459 047,36
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		66 581,00	121 647,00
TOTAL DES PRODUITS		18 004 915,69	18 681 092,12
TOTAL DES CHARGES		17 805 172,01	18 343 691,76
RESULTAT DE L'EXERCICE		199 743,68	337 400,36
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			90 081,10
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

A2MICILE SERVICES
Société par actions simplifiée
au capital de 250.000 Euros
Siège social : 9, allée Cérès
67200 STRASBOURG
753 397 793 R.C.S. STRASBOURG

PROCURATION

Je soussigné, Joël CHAULET,

Agissant en qualité de Président de la Société VLC HOLDING, Présidente de la Société A2MICILE SERVICES,

Donne par les présentes pouvoir à la société A2MICILE GESTION, 9 Allée Cérès, 67200 STRASBOURG,

De pour moi et en mon nom, faire au Tribunal de Commerce de STRASBOURG, tous dépôts concernant l'exercice clos le 31 décembre 2022 au Registre du commerce et des sociétés concernant ladite société.

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à STRASBOURG,

Le 30/06/2023

Pour la Société **A2MICILE SERVICES**,
Joël CHAULET, Président
« Bon pour pouvoir »

Joël CHAULET

✓ Certified by  yousign

Bon pour pouvoir

Pour la Société **A2MICILE GESTION**,
Joël CHAULET, Gérant
« Accepté »

Joël CHAULET

✓ Certified by  yousign

accepté

GIELLA Raphaël

Diplômé de l'Ecole des Sciences Politiques

*Expert Comptable diplômé par l'Etat
Inscrit au Tableau de l'Ordre de Strasbourg*

*Commissaire aux Comptes
Inscrit sur la liste de la Cour d'Appel de Colmar*



A2MICILE SERVICES SAS

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 250 000 €

Siège social : 9, allée Cérès – 67200 STRASBOURG

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée générale de la société A2MICILE SERVICES

OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société **A2MICILE SERVICES** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2022**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de mon rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance,

sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de ma responsabilité de commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe¹ du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Mulhouse, le 14 juin 2023

DocuSigned by:

2804C49EF19A48F...

Raphaël GIELLA

Commissaire aux Comptes
Inscrit auprès de la Compagnie Régionale de Colmar

Joël CHAULET

✓ Certified by  yousign